

luation par dimensions diamétrales comme pour la ville de Lyon dans la transaction de 1167 ; mais les termes de l'acte d'affranchissement découvert par M. Missol établissent explicitement la délimitation d'un périmètre. Comme dans la charte de Châtillon, on part de la ville pour trouver le premier point (1) qui est nommé Perrosset, j'en ai tout à fait arbitrairement indiqué l'emplacement sur la carte (carte II^e, n^o 7). De là, on se rend au bois de la Roche « *ad nemus de Rupe* ». Le lieu de la Roche, qui donnait son nom à ce bois, me paraît être le même que la Roche (Clusel) de Châtillon qui est précisément sur la limite des deux paroisses. Il reste des traces incontestables de forêts, notamment sur la colline où se trouve l'angle nord-est des limites de Chessy et la charte constate que le bois était sur une hauteur, puisqu'à partir de là, il faut descendre pour aboutir aux moulins d'Etienne et de Guillaume de la Roche, « *ab eodem nemore descendendo usque ad molendina Stephani et Guillermi de Rupe.* » Ces deux personnages devaient, suivant l'usage, tenir leur nom du lieu qu'ils habitaient et si l'on admet avec moi que c'était le hameau de la Roche situé sur les limites de Châtillon et de Chessy, tous les détails topographiques concordent parfaitement : l'on retrouve ainsi, au-dessus du hameau, le bois qui portait son nom (n^o 8) et, au-dessous, sur la rivière

(1) C'est une remarque non insignifiante de voir que dans ces deux Chartes ce sont les villes pour lesquelles sont transcrites les expéditions qui sont citées des premières et qui servent de point de départ à la recherche des limites. Il serait fort étrange que l'on eût les expéditions des localités les plus importantes ; d'ailleurs cette priorité ne tient pas à cela, car quand il s'agit de Chessy, Chessy prime Châtillon, et quand il s'agit de Châtillon, Châtillon prime Chessy. Cela vient donc tout simplement que l'on nomme la première la paroisse par qui l'acte était transcrit par le même motif que l'on n'en énonçait que les seules limites.